



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Votants : 22 (N. Chanut a donné pouvoir à F. Mendes, JP. Condemine a donné pouvoir à E. Joly, A. Delalande a donné pouvoir à F. Goyon, S. Gonod a donné pouvoir à V. Poli, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à G. Monterrat)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 27 janvier 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le deux février, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

**Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Desnoyer J., Duby R., Joly E., Mendes F., Poli V., Verne O. et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

**Excusés** : Mmes Chanut N. (a donné pouvoir à Mendes F.), Gonod S. (a donné puouvoir à Poli V.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Monterrat G.), et MM. Condemine J-P. (a donné pouvoir à Joly E.), De Crombrugge M., Delalande A. (a donné pouvoir à Goyon F.)

**Secrétaire de séance** : Laurence Boyer

### **Objet** : Budget Assainissement 2022 – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique que des derniers ajustements sont nécessaires pour finaliser l'exercice comptable 2022. Ils concernent le calcul des ICNE au chapitre 66. La clôture, en janvier 2021, de l'emprunt contracté pour la construction de la station d'épuration, a entraîné une erreur de calcul des ICNE de l'année 2022 : il manque 300 € pour équilibrer le chapitre.

L'équilibre budgétaire peut se faire en réduisant les dépenses prévues au chapitre 014, c/ 706129 (Reversement à l'Agence de l'Eau) sur lequel il reste environ 12 900 € de crédits disponibles.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
Dépenses			
Chap.66 – c/66111	+ 300 €	Chap.014 – c/706129	- 300 €

Pour copie conforme  
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le  
Le Maire,